ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

universités

Question écrite n° 17041

Texte de la question

Mme Martine Aurillac attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le récent rapport remis par le professeur Isaac concernant la place du numérique dans les universités françaises. Ce document dresse un constat sévère sur le retard des universités françaises en la matière, et formule douze propositions pour améliorer cette situation. Il préconise notamment de donner à tous les étudiants un accès libre à l'ensemble des documents pédagogiques sous format numérique, d'assurer une couverture wi-fi sur tous les campus universitaires, ou encore d'enrichir les bibliothèques universitaires en ressources numériques. Aussi, elle lui demande quelles suites elle entend donner à ces recommandations.

Texte de la réponse

Le développement des technologies numériques connaît une très forte accélération depuis quelques années, elles deviennent un élément essentiel pour la diffusion du savoir, pour l'éducation et la culture. C'est pourquoi depuis plusieurs années le Gouvernement et les institutions d'enseignement du supérieur ont pris des mesures pour faciliter l'équipement, la formation des étudiants, et le développement des infrastructures et des services au sein des établissements afin de permettre un large accès aux ressources numériques, logicielles, éditoriales et culturelles. Le développement de la connectivité et des services, au sein des établissements d'enseignement supérieur, entrepris depuis 2000, a connu une forte accélération de 2004 à 2007 avec l'apport des mesures incitatives lors des quatre éditions liées à l'opération « Microportable étudiant » (MIPE), lancée en septembre 2004 et pilotée par la délégation aux usages de l'internet (DUI) et par la sous-direction des technologies de l'information et de la communication pour l'éducation (SDTICE). Ces mesures sont venues renforcer les plans pluriannuels de mise en place des campus numériques, des environnements numériques de travail (ENT), des universités numériques en région (UNR) et des universités numériques thématiques (UNT), en synergie avec les volets technologie de l'information et de la communication des contrats quadriennaux des établissements. Des résultats spectaculaires ont été obtenus dans les domaines des infrastructures, des services, de l'accès aux ressources et de la sensibilisation aux environnements numériques. Dans le même temps des dispositions facilitant l'équipement des étudiants (prêts bancaires à 1 EUR par jour et offres matérielles à des tarifs préférentiels) ont permis une progression significative de s l'équipement des étudiants en micro portable wi-fi. Des premiers résultats significatifs ont été obtenus : aujourd'hui plus de 85 % des étudiants accèdent à un ordinateur et à internet et 50 % possèdent un microportable (ils étaient 8 % en juin 2003) ; 8 000 bornes d'accès sans fil ont été déployées et 1 million d'accès au « bureau virtuel » créés. Dans les domaines des infrastructures sans fil, de la mise à disposition des services de vie étudiante et pédagogique, de l'accès aux ressources, de la sensibilisation, de l'accompagnement et de la formation, les grandes directions ont été données. Mais cela n'est pas suffisant : c'est tout l'outil pédagogique qui doit être adapté à la nouvelle génération « native du digital » comme le souligne Henri Isaac dans le récent rapport sur l'université numérique. C'est pourquoi dans le cadre du plan pluriannuel pour la réussite en licence, l'utilisation des technologies de l'information et de la communication dans la pédagogie sera favorisée. Les étudiants seront ainsi plus largement formés à ces technologies avec la mise en place systématique du C2i (certificat informatique et internet) dans les cursus.

Ainsi les technologies numériques prendront une place de plus en plus grande dans les universités et sera un gage de réussite pour les étudiants aussi bien pour la préparation de leur diplôme que pour leur insertion professionnelle future.

Données clés

Auteur : Mme Martine Aurillac
Circonscription : Paris (3e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 17041
Rubrique : Enseignement supérieur
Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche
Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 19 février 2008, page 1335
Réponse publiée le : 15 avril 2008, page 3290